

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 17 septembre 2021

Membres élus présents :12 puis 13

M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGH-WEINMANN, Mme Martine FAYAUBOST, M. Bertrand BUTIN, Mme Oana BRISCARU, Mme Jessie MACCIO, Mme Lydie BOTTACCHI à 17 h 10, M. Jean-Jacques PEIRANO, Mme Isabelle MICHEL
ABSENTS (procurations)
Brice DELAHOUCHE à Oana BRISCARU puis arrivée à 17 h 45
Jean Claude BASSE à Rolland BALBIS

Désignation du secrétaire de séance : Pierre CONSTANS

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 03/09/2021
2. Motion pour le retrait des mesures prises par le gouvernement concernant la contribution complémentaire des Communes Forestières et la demande de la révision du contrat d'objectif et de performance État-ONF.
3. Solidarité : don en faveur des communes sinistrées par les incendies d'août 2021
4. Révision des tarifs communaux : cantine, périscolaire, location de tables, occupation du domaine public.
5. Acquisition de parcelles du quartier La Colle à la SAFER
6. Chasse : renouvellement du bail sur les terrains boisés communaux
7. Révision du tarif de l'eau
8. Rapport pour la qualité de service de l'eau : AJOURNÉ
9. Affaires diverses

Point 1 - D 45 2021 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2021.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Point 2 - D 46 2021 : Motion pour le retrait des mesures prises par le gouvernement concernant la contribution complémentaire des Communes Forestières et la demande de la révision du contrat d'objectif et de performance État-ONF.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des présents et des représentés pour la Motion pour le retrait des mesures prises par le gouvernement concernant les contributions complémentaires des Communes Forestières et la demande de la révision du contrat d'objectif et de performance État-ONF.

Point 3 - D 47 2021 : Solidarité : don en faveur des communes sinistrées par les incendies d'août 2021

M. Le Maire demande au Conseil sa position et propose une aide financière à hauteur de 500 €, cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 4 – D 48 2021 : Révision des tarifs communaux : cantine, périscolaire, location de tables, occupation du domaine public

Bertrand BUTIN, conseiller municipal délégué aux finances rappelle les points évoqués lors du dernier conseil municipal relatif aux tarifs communaux :

Cantine et périscolaire : Le tarif des repas de cantine n'ayant pas augmenté depuis plusieurs années et le prix des fournitures subissant des augmentations, il convient de réajuster le prix. De même, le tarif du périscolaire devra être également majoré.
Les nouveaux tarifs proposés :

<i>DESIGNATION</i>	<i>Tarifs actuels</i>	<i>Tarifs proposés au 01/01/2022</i>
ECOLE ET CANTINE		
Cantine le repas enfant	3.00 €	3,20 €
Cantine le repas intervenant et enseignants	6.00 €	6,40 €
Étude surveillée (atelier périscolaire matin) 1 enfant par mois	12.00 €	13,20 €
Étude surveillée (atelier périscolaire matin) 2 enfants par mois	17.00 €	18,00 €
Étude surveillée (atelier périscolaire matin) 3 enfants par mois	20.00 €	21,00 €
Étude surveillée (atelier périscolaire soir) 1 enfant par mois	20.00 €	22,00 €
Étude surveillée (atelier périscolaire soir) 2 enfants par mois	28.00 €	30,00 €
Étude surveillée (atelier périscolaire soir) 3 enfants par mois	32.00 €	34,50 €
Étude surveillée (ateliers périscolaires) tarif pour l'accueil ponctuel	3,00 €	3,20 €
Cantine la surveillance enfant sans le repas (réservé aux personnes à intolérance alimentaire)	1,00 €	1,20 €

Terrasses : Les tarifs n'ont pas été revus depuis plusieurs années. Il apparaît nécessaire de mener une réflexion sur leur augmentation. Il est important de rappeler que le règlement de l'utilisation du Domaine Public pour les commerçants a été suspendu pour les années 2020 et 2021, du fait de la crise sanitaire COVID.
Les nouveaux tarifs proposés:

<i>DESIGNATION</i>	<i>Tarifs actuels</i>	<i>Tarifs proposés au 01/01/2022</i>
Utilisation domaine public terrasse au m ² Tarif annuel	22,00 €	24,00 €
Utilisation domaine public trottoir au m ² Tarif annuel	22,00 €	24,00 €

Transport de tables et chaises : Les livraisons ne seront plus effectuées (exceptées aux associations dans le centre du village et chez les Soeurs route de TOURTOUR)

Tarif de location de tables et chaises Les nouveaux tarifs proposés:

DESIGNATION	Tarifs actuels	Tarifs proposés au 01/01/2022
MATERIEL		
Location 1 table <i>Gratuit pour les associations de Villecroze</i>	5,00 €	7,00 €
Location 1 table et 8 chaises ou 2 bancs <i>Gratuit pour les associations de Villecroze</i>	7,00 €	10,00 €

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 5 – D 48 2021 : acquisition des parcelles de la Colle situées autour de nos réserves d'eau potable

Acquisition des parcelles E 198, E 199, E 201, E 202, E 204, E 205, E 206, E 207, E 210, E 213, E 215, E 216, E 217, E 218, E 219, E 222, E 223, E 224, E 225, E227 à la SAFER

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération pour autoriser le Maire à signer tout acte lié à l'acquisition de ces parcelles, et l'autorise à signer tout document relatif à la mise à disposition de ces parcelles à un ou plusieurs éleveurs pour favoriser le sylvopastoralisme.

Point 6 – D 49 2021 Chasse : renouvellement Bail de chasse sur les terrains boisés de la commune.

Le Conseil municipal vote à 13 voix pour et 1 abstention pour autoriser M le Maire à signer un nouveau bail de location entre la Société de Chasse « La Perdrix », l'Office National des Forêts et la commune de VILLECROZE.

Point 7 – D 50 2021 Tarifs communaux : tarif de l'eau potable

Proposition de prix suivant le tableau ci-dessous :

Tranche de consommation (ferme)	2019 /2020	Proposition 2021/2022
0 à 50 m³	0.54 €	0.560 €
51 à 150 m³	0.69 €	0.720 €
151 à 250 m³	0.81 €	0.850 €
251 à 500 m³	0.85 €	0.895 €
501 à 1000 m³	0.87 €	0.920 €
Supérieur à 1000 m³	0.89 €	0.940 €
Assainissement	0.95 € / m3	0.975 €

Point 8 – D 51 2021 Rapport pour la qualité de service de l'eau : RPQS

Ce point n'étant pas prêt, il est ajourné et reporté au prochain Conseil Municipal

Point 9 : Affaires diverses